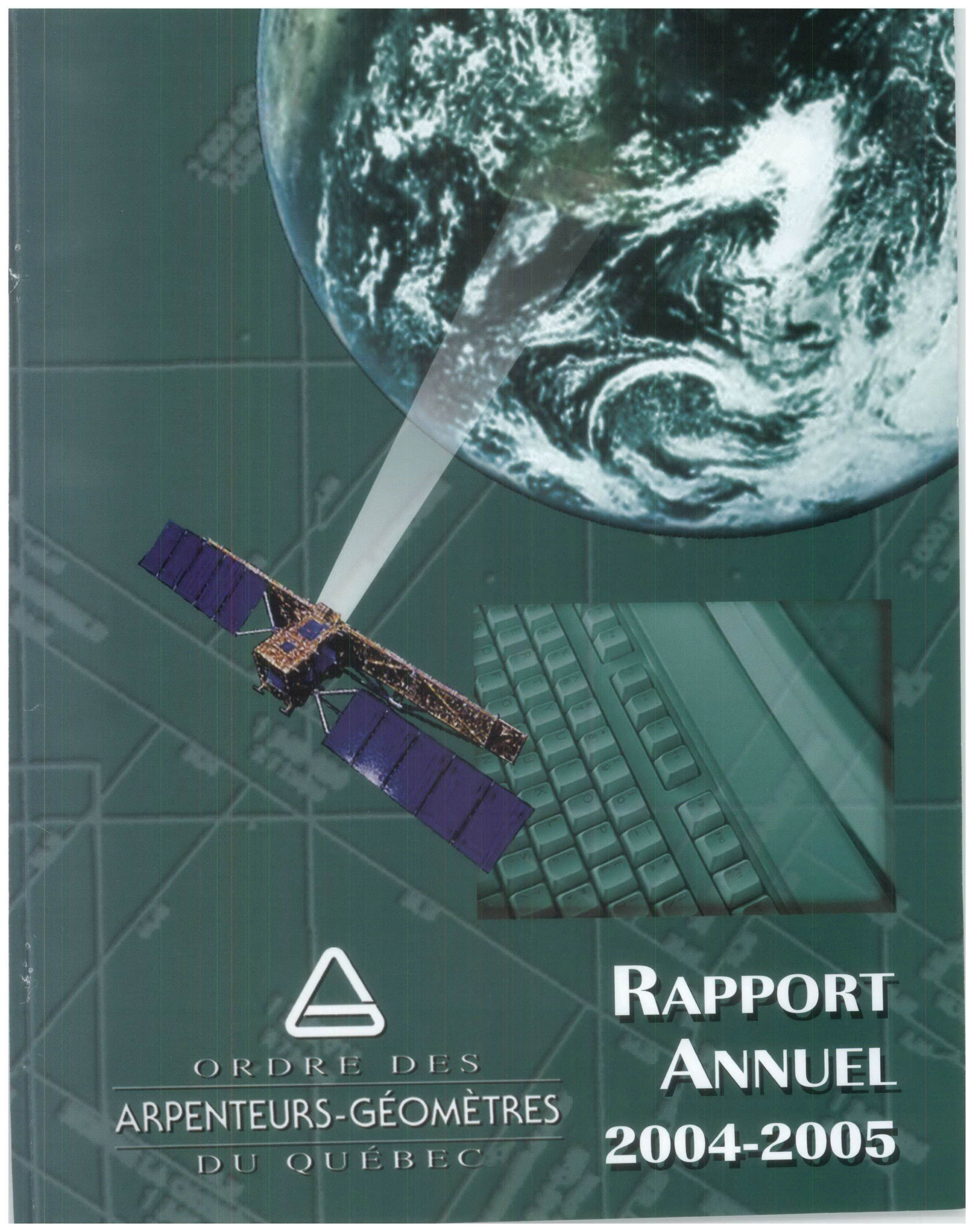

ORDRE DES
ARPENTEURS-GÉOMÈTRES
DU QUÉBEC

RAPPORT ANNUEL 2004-2005

ASSEMBLÉE NATIONALE
Nº 53-0006030

TABLE DES MATIÈRES

Lettres de présentation 3

Administrateurs du Bureau 2004-2005 4

Administrateurs du Comité administratif 2004-2005 4

Personnel du Secrétariat de l'Ordre 4

Rapport du président 5

Rapport du secrétaire : 8

- Activités du Bureau 10
- Activités du Comité administratif 12

Rapport du syndic 14

Rapports :

- Comité de discipline 15
- Comité des examinateurs 16
- Conseil d'arbitrage des comptes 17
- Comité d'inspection professionnelle 18
- Comité de révision 19
- Comité des stages de formation professionnelle 20
- Comité sur les normes d'équivalence des diplômes et de la formation 21
- Comité d'assurance-responsabilité professionnelle 22
- Comité de sinistres et de prévention 23
- Comité de la revue 24
- Comité de formation 25
- Comité du fonds Joncas 26

Rapport des vérificateurs 27

ASSEMBLÉE NATIONALE QUÉBEC

LETTRES DE PRÉSENTATION

Monsieur Michel Bissonnet
Président de l'Assemblée nationale
Gouvernement du Québec

Québec, novembre 2005

Monsieur le Président,

C'est avec plaisir que je vous présente, en votre qualité de Président de l'Assemblée nationale, le rapport annuel de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec.

Ce rapport annuel couvre la période comprise entre le 1er avril 2004 et le 31 mars 2005.
Recevez, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Yvon Marcoux, avocat
Ministre de la Justice
Ministre responsable de l'application
des lois professionnelles

Maître Yvon Marcoux, avocat
Ministre de la Justice
Ministre responsable de l'application des lois professionnelles
Gouvernement du Québec

Québec, novembre 2005

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de Ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec.

Ce rapport annuel couvre l'exercice financier terminé le 31 mars 2005.
Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Ted T. Katz, a.-g.
Président

Maître Gaétan Lemoyne, avocat
Président
Office des professions du Québec

Québec, novembre 2005

Monsieur le Président,

En votre qualité de Président de l'Office des professions du Québec, j'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec.

Ce rapport annuel est un compte rendu des travaux effectués pendant la période comprise entre le 1er avril 2004 et le 31 mars 2005.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments distingués.

Ted T. Katz, a.-g.
Président

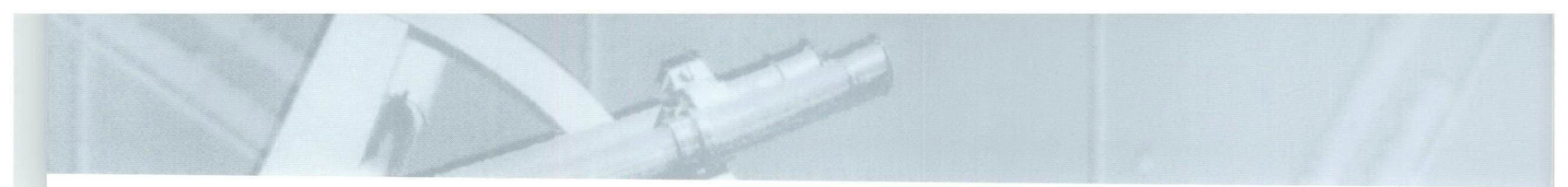

Les administrateurs du bureau 2004-2005

Pour l'exercice 2004-2005, les administrateurs du Bureau étaient les suivants :

Président :

Ted T. Katz, a.-g.

Administrateurs et administratrices :

Région de Québec

Gilles Simard, a.-g.
Emmanuel Boulais, a.-g.
Marc Lasnier, a.-g.
Claude Picard, a.-g.

Région de Montréal

François Malo, a.-g.
Jean Paquin, a.-g.
Jacques Patenaude, a.-g.

Région du Centre

Marie Parent, a.-g.

Région de l'Ouest

Louise Genest, a.-g.

Région de l'Est

Daniel Michaud, a.-g.

Administrateur(trices) nommé(es) :

Marie-Claire Chaurest
Louise Bérubé
Michel Toupin

Les administrateurs du comité administratif 2004-2005

Parmi les administrateurs du Bureau, voici la formation du Comité administratif :

M. Ted T. Katz, a.-g., président

M^me^ Marie Parent, a.-g., vice-présidente

M. Gilles Simard, a.-g.

M. Marc Lasnier, a.-g.

M^me^ Louise Bérubé, administratrice nommée

Le personnel du secrétariat de l'Ordre au 31 mars 2005

Administration générale :

Directeur général et secrétaire :
Luc St-Pierre, a.-g.

Directrice des communications et Secrétaire du comité de discipline :
Nicole-Claude Berna

Inspecteur-enquêteur :
Pierre Richer, a.-g.

Technicienne en administration :
Martine Laplante

Comptable :
Christiane Hudon

Secrétaire de direction :
Poste vacant

Secrétaire-réceptionniste :
Monique Desroches

Bureau du syndic :

Syndic :
Réjean Gingras, a.-g.

Procureure du Syndic et Avocate Conseil de l'Ordre :
M^e^ Anne Picher, avocate

Adjointe :
Johanne Lemay

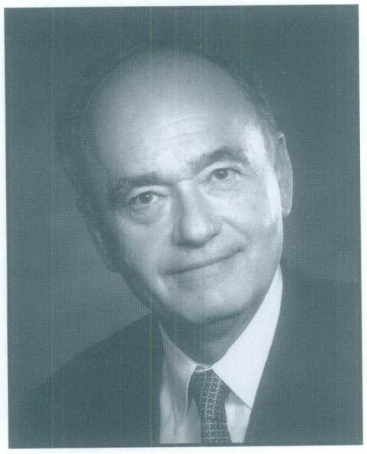

Ted T. Katz, a.-g.
Président de l'Ordre

Rapport du président

Ce fut une année qui a exigé de nombreux sacrifices tant sur le plan professionnel que personnel, mais sans contredit, une année très enrichissante et satisfaisante. C'est un honneur d'avoir pu servir à titre de président et je me réjouis d'avoir eu cette chance de redonner à ma profession une partie des bénéfices que j'y ai retirée au cours de mes 38 années d'appartenance à l'Ordre.

Premièrement, je me dois de remercier tous mes collègues du Bureau de direction pour leur sagesse et leur dévouement. Nos délibérations se sont toujours déroulées honnêtement dans un esprit de respect mutuel, afin de rendre des décisions dans le plus grand intérêt du public et évidemment des membres. Je désire également remercier chaleureusement les présidents et les membres de nos divers comités qui ont consacré beaucoup de temps et d'efforts à faire avancer les différents dossiers de l'Ordre.

Voici un bref bilan des dossiers les plus importants qui ont préoccupé le Bureau au courant de cette année.

Au sujet de la réglementation, nous avons entrepris l'étude de deux nouveaux dossiers. Des comités ad hoc ont été formés pour rédiger les projets de règlements sur la **formation continue obligatoire** et sur le **piquetage obligatoire des nouvelles limites.** À l'heure actuelle, il y a plusieurs dossiers qui sont toujours à l'étude à l'Office des professions, soit, le Projet de règlement sur le registre des certificats de localisation avec modification à notre Loi, le Projet de règlement sur la norme de pratique relative au certificat de localisation et portant sur la partie privative d'un immeuble détenu en copropriété et le Projet de règlement sur l'exercice en société. Ce dernier semble être complet à l'Office, cependant, tous les projets de règlement sur l'exercice en société provenant d'ordres professionnels et qui sont présentement devant l'Office sont affectés d'un embargo en raison de certains problèmes rencontrés avec les médecins et pharmaciens. Quant à l'adoption du Projet de règlement sur la norme de pratique relative à la délimitation du domaine hydrique, il demeure toujours en instance suite à une intervention du ministère de l'Environnement. À cet égard, le Bureau a formulé ses commentaires à l'Office et nous attendons la décision finale. Nous continuons à suivre de près l'évolution de tous ces dossiers

Toujours conscient que la mission première de l'Ordre est de rendre le meilleur service possible au public, nous avons continué de faire nos devoirs en matière de contrôle de la profession par l'entremise du bureau du syndic et des comités de discipline et d'inspection professionnelle. Le coût croissant de ces activités a obligé le Bureau à imposer une cotisation spéciale pour couvrir les coûts additionnels.

Au chapitre de l'assurance, le Bureau est allé de l'avant avec le dossier du fonds d'assurance-responsabilité

professionnelle. Nous avons commencé à mettre sur pied une compagnie d'assurance, telle que prévue par la Loi, pour gérer notre fonds d'assurance. Malheureusement, nous avons dû reporter en mars 2006 la mise en opération de cette compagnie, puisque l'échéancier cette année était quelque peu serré pour pouvoir rencontrer toutes les formalités nécessaires auprès du ministère des Finances. De plus, l'assureur actuel nous a présenté une soumission fort raisonnable, c'est pourquoi le Bureau a décidé de continuer la couverture pour une autre année avec celui-ci.

Cette année, les cours de formation continue ont eu lieu en différentes régions avec un taux de participation satisfaisant. Les cours qui se sont donnés conjointement avec la Chambre des notaires ont été un grand succès. Nous espérons pouvoir continuer cette même coopération dans l'avenir.

Concernant le dossier de la Commission de construction du Québec, une requête en jugement déclaratoire pour faire reconnaître notre Loi sur les chantiers de construction a été présentée par nos procureurs externes à la Cour supérieure. Malheureusement, celle-ci a été refusée le 17 mars 2005. Le juge a décidé que le débat doit se faire devant un commissaire du tribunal de la construction. Après réflexion, le Bureau a décidé de ne pas aller devant ce tribunal mais a mandaté nos procureurs d'aller en appel de ce jugement. L'appel peut prendre deux ans avant d'être entendu par la cour.

À propos de l'exercice illégal de la profession, l'Ordre continue deux procès. Un premier procès a été entendu le 17 mai 2005 et le deuxième est fixé pour l'automne 2005.

Vous savez que l'Ordre fêtera son 125e anniversaire en 2007, nous voulons saisir cette occasion importante en initiant d'ici là une campagne d'images. Cette campagne envisage des évènements de relation publique et de publicité médiatique, afin de mieux faire connaître notre profession à l'ensemble de la population. Le Bureau a proposé à l'assemblée générale une cotisation spéciale divisée selon deux versements pour défrayer les coûts de cette campagne.

Notre participation dans les organisations professionnelles des arpenteurs-géomètres peut se résumer comme suit : J'ai participé au congrès de l'Association des arpenteurs-géomètres de la Nouvelle-Écosse, de la Colombie-Britannique et de l'Alberta et j'ai délégué notre confrère Daniel Fortin pour nous représenter auprès de l'Association des arpenteurs-géomètres de l'Ontario. Sur la scène du Conseil canadien des arpenteurs-géomètres, nous nous impliquons davantage. Outre Peter Rado qui siège déjà sur le conseil de cette organisation, le Bureau a nommé deux autres confrères qui participeront aux travaux des comités du CCAG. De plus, cette année le CCAG a effectué un sondage expressément pour le bénéfice de l'OAGQ sur les effets de l'assurance-titre à l'extérieur du Québec. Aussi, le Bureau a autorisé de défrayer une partie des coûts de financement d'une présentation par Daniel Roberge, a.-g., à la conférence de la Fédération internationale des géomètres au Caire, en Égypte. Ce geste a permis de donner de la visibilité à l'OAQG sur la scène internationale. Du côté du Centre de développement de la géomatique, le Bureau, après une absence de quelques années, a décidé de rejoindre les rangs de cette organisation et a nommé un de ses administrateurs pour occuper un siège au sein du conseil d'administration de cette organisation. Du côté de l'Association canadienne des sciences géomatiques, la section Champlain, nous avons établi en collaboration avec eux des cours de formation continue de compétence en affaires qui s'adresse à la communauté géomatique pour l'année prochaine.

Quant au dossier de la relève, votre président et vice-présidente ont rencontré les responsables des cours de géomatique de l'Université de Sherbrooke. Cette rencontre avait pour but de s'informer sur les possibilités d'attirer des diplômés en géomatique vers notre Ordre comme Géomètre. Nous avons également discuté des

possibilités que l'Université de Sherbrooke offre un baccalauréat (formé de trois certificats) en collaboration avec la Faculté de géomatique de l'Université Laval, ce qui pourrait donner une ouverture aux candidats à devenir arpenteur-géomètre. Ils sont heureux de collaborer avec nous dans le recrutement de leurs finissants en géomatique, incidemment le président de l'Ordre rencontrera ces étudiants l'automne prochain. Ils sont également intéressés à regarder la faisabilité d'offrir éventuellement un baccalauréat conjointement avec l'Université Laval.

En terminant, je me dois de remercier Luc St-Pierre, notre directeur général et secrétaire, pour son aide précieuse tout au long de mon mandat, ainsi qu'à l'équipe exceptionnelle à la permanence de l'Ordre, les gens qui ont fait en sorte que ma présidence se déroule sans trop d'embûches

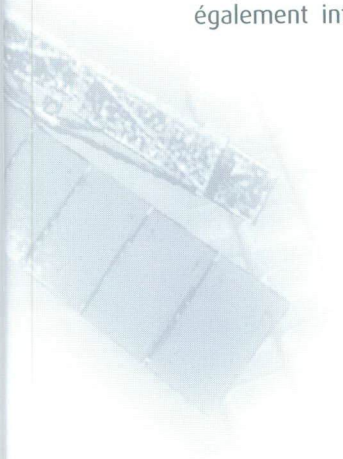

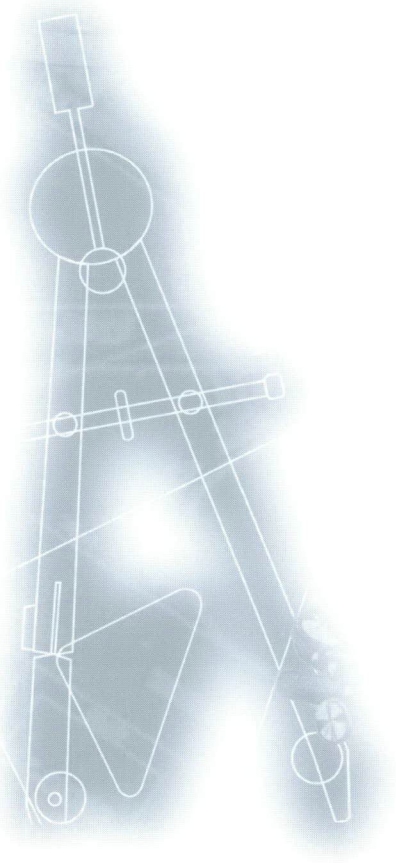

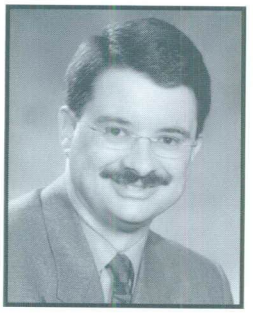

LUC ST-PIERRE, A.-G.
SECRÉTAIRE DE L'ORDRE

RAPPORT DU SECRÉTAIRE

Élections 2005 au Bureau de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec

À titre de secrétaire de l'Ordre, j'avais cette année la responsabilité de combler deux (2) postes vacants selon la procédure prévue au *Règlement sur les élections au Bureau de l'Ordre*. Les régions visées par lesdites élections étaient la région de Montréal et la région de Québec.

Le 7 mars 2005, j'ai transmis à chacun des membres des régions visées un avis indiquant les conditions requises pour être candidat, un bulletin de présentation et la date limite de réception des bulletins de présentation fixée au 6 avril 2005 à 17 heures.

Pour la région de Montréal, l'administrateur sortant était monsieur François Malo, a.-g. Monsieur Malo n'a pas sollicité un nouveau mandat et les candidats à son poste étaient messieurs Paul Audet, a.-g., de Blainville et Luc Levesque, a.-g., de Montréal.

Pour la région de Québec, l'administrateur sortant était monsieur Marc Lasnier, a.-g., qui n'a pas sollicité un nouveau mandat. À la clôture du scrutin, nous avions reçu une seule candidature pour combler ce poste, soit celle de monsieur Pierre Tessier, a.-g., de Charlesbourg, qui a été déclaré élu sans opposition.

Le 18 avril 2005, j'ai fait parvenir à chacun des membres de la région de Montréal ayant droit de vote, un bulletin de vote, l'information requise sur les candidats ainsi que les instructions sur la façon de voter en indiquant que la clôture du scrutin était fixée au 6 mai 2005 à 17 heures.

Le dépouillement du vote a eu lieu le lundi 9 mai 2005 à 16 h 30. Les scrutateurs nommés par le Bureau messieurs Richard Carrier, a.-g., et Norman Lalanne, a.-g., étaient présents; monsieur Roger Arsenault, a.-g., était absent. Les candidats avaient été invités à assister au dépouillement du vote. Ils ne se sont pas présentés.

Lors du dépouillement, deux bulletins de vote ont été rejetés. Deux cent quarante-deux (242) bulletins valides ont été reçus sur une possibilité de trois cent quatre-vingt-trois (383), soit une participation de 63 %. Les votes se sont partagés de la façon suivante : cent neuf (109) votes pour monsieur Paul Audet, a.-g., et cent trente-trois (133) votes pour monsieur Luc Levesque, a.-g., qui a été déclaré élu.

Tableau des membres et autres renseignements

Au 31 mars 2005, l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec comptait 970 membres, soit 894 hommes et 76 femmes, répartis selon les classes suivantes :

444	Propriétaires, actionnaires ou associés(es)
413	Salariés(es)
13	Enseignants(es) ou professeurs(es)
68	Membres retraités
32	Membres honoraires

De ce nombre, ceux qui possèdent un statut particulier :

1	Étudiant(e)
5	Congés de maternité
16	Non actifs, hors Québec

La répartition régionale au 31 mars 2005 était la suivante :

		F.	H.	Total
01	Bas Saint-Laurent	1	35	36
02	Saguenay/Lac-St-Jean	2	38	40
03	Québec	27	214	242
04	Mauricie	1	28	29
05	Estrie	3	34	37
06	Montréal	16	115	131
07	Outaouais	2	37	39
08	Abitibi-Témiscamingue	1	19	20
09	Côte-Nord	0	15	15
10	Nord-du-Québec	0	2	2
11	Gaspésie/Iles-de-la-Madeleine	2	12	14
12	Chaudière-Appalaches	4	50	54
13	Laval	1	22	23
14	Lanaudière	1	38	39
15	Laurentides	5	69	74
16	Montérégie	2	117	119
17	Centre du Québec	4	19	23
Hors du Québec		3	30	33

Au cours de l'année, l'effectif a évolué comme suit :

Membres au 31 mars 2004	971
Décès	(4)
Démissions	(7)
Non-réinscriptions	(10)
Nouveaux membres	14
Réintégrations	6
Total :	**970**

La cotisation régulière de l'Ordre pour la période du 1er avril 2004 au 31 mars 2005 était de :

1 320,00 $	Propriétaire, actionnaire ou associé(e)
660,00 $	Salarié(e)
220,00 $	Enseignant(e) ou professeur(e)
110,00 $	Retraité
220,00 $	Statut particulier (étudiant, congé de maternité, non actif hors Québec)

payable en deux (2) versements, le 1er avril 2004 et le 1er août 2004.

L'immatriculation

Dossiers actifs au 31 mars 2004	356
Dossiers ouverts	31
Dossiers fermés – inscription au Tableau	(14)
Dossiers actifs au 31 mars 2005	373

Luc St-Pierre, a.-g.
Secrétaire de l'Ordre

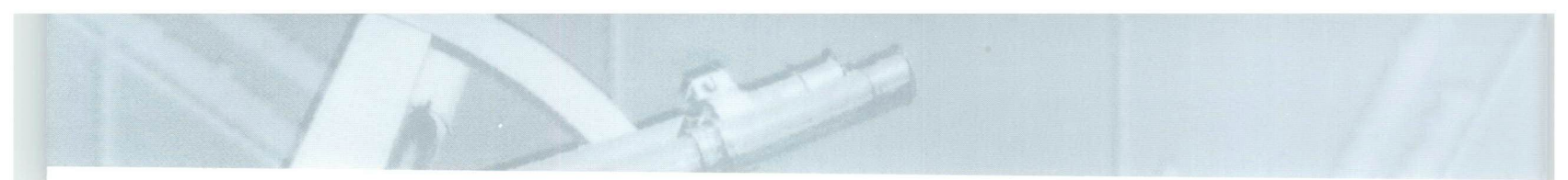

Rapport d'activités du Bureau

Le Bureau est chargé de l'administration générale des affaires de l'Ordre et de veiller à l'application des dispositions du *Code des professions*, de la Loi constituant l'Ordre et des règlements adoptés conformément audit Code ou à ladite Loi. Il exerce tous les droits, pouvoirs et prérogatives de l'Ordre, sauf ceux qui sont du ressort des membres de l'Ordre réunis en assemblée générale.

Au cours de l'exercice 2004-2005, le Bureau de l'Ordre a tenu cinq (5) réunions ordinaires. Cent trente-huit (138) résolutions ont été adoptées dont les principales ont été publiées dans les différents numéros du bulletin « La Source ».

Au cours du dernier exercice, quatre (4) recommandations ont été soumises au Bureau par le comité d'inspection professionnelle concernant l'imposition de suivre des cours de perfectionnement.

Voici la liste des principales résolutions adoptées par le Bureau :

- Il est proposé, appuyé et résolu de remercier monsieur Gilles Simard, a.-g. pour la disponibilité et le dynamisme dont il a fait preuve dans la gestion des affaires de l'Ordre au cours de la dernière année à titre de président de l'Ordre.
- Il est proposé, appuyé et résolu d'approuver la version 1.1 de la Politique de certification de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec.
- Il est proposé, appuyé et résolu d'approuver le programme de surveillance général de l'exercice de la profession 2004-2005.
- Il est proposé, appuyé et résolu de former un comité ad hoc composé des arpenteurs-géomètres Marc Lasnier, Emmanuel Boulais, Marc Gervais, Daniel Fortin (1706) et Jean Paquin dont le mandat consistera à formuler des recommandations au Bureau sur les questions suivantes :
  - L'abornement préalable;
  - Le piquetage obligatoire lors d'opérations cadastrales;
  - L'inscription du certificat de piquetage dans un registre accessible à tous les arpenteurs-géomètres;
  - L'obligation de différencier physiquement le repère de piquetage de la borne;
  - L'établissement d'une licence commerciale, au bénéfice de l'Ordre, qui serait accordée aux fabricants de repères et de bornes.
- Il est proposé, appuyé et résolu de rappeler aux membres de l'Ordre que les documents issus de travaux de cartographie et de géodésie effectués par un arpenteur-géomètre ou un géomètre doivent obligatoirement être minutés.
- Il est proposé, appuyé et résolu de demander au comité des équivalences de diplômes et de la formation d'établir les équivalences entre la formation scientifique requise pour former un arpenteur-géomètre et celle offerte par les programmes de génie des universités du Québec.
- Il est proposé, appuyé et résolu de nommer les administrateurs suivants à titre de responsables de projets ou de dossiers :
  - Monsieur Ted T. Katz, a.-g., responsable du congrès 2005;
  - Madame Marie Parent, a.-g., responsable du projet de registre des certificats de localisation;
  - Monsieur Gilles Simard, a.-g., responsable du comité des ex-présidents;
  - Monsieur Marc Lasnier, a.-g., responsable du projet d'abornement préalable et piquetage obligatoire;
  - Madame Louise Bérubé, responsable du suivi du plan stratégique;
  - Madame Louise Genest, a.-g., responsable du projet de greffe et de signature numérique;
  - Monsieur François Malo, a.-g., responsable du projet de règlement sur l'exercice en société;
  - Monsieur Daniel Michaud, a.-g., responsable du projet de création d'un fonds d'assurance-responsabilité professionnelle pour les arpenteurs-géomètres;
  - Monsieur Jean Paquin, a.-g., responsable du projet de règlement sur la formation continue obligatoire;
  - Monsieur Emmanuel Boulais, a.-g., responsable du comité ad hoc chargé de réévaluer les exigences du 3e paragraphe du premier alinéa de l'article 9 du *Règlement sur la norme de pratique relative au certificat de localisation.*
- Il est proposé, appuyé et résolu de former un comité d'ex-présidents de l'Ordre pour assurer la relève au sein du Bureau en recrutant des candidats(es) au poste d'administrateur(trice) lors des élections et pour conseiller le Bureau sur des questions particulières en matière de développement de l'Ordre et de la profession.
- Il est proposé, appuyé et résolu que l'Ordre offrira quatre activités de formation continue au cours de la prochaine année qui porteront sur les sujets suivants :
  - La prescription;
  - Le certificat de localisation en territoire rénové;
  - Les servitudes;
  - La transmission de fichiers numériques et la signature numérique.

- Il est proposé, appuyé et résolu de demander au comité d'inspection professionnelle d'évaluer l'opportunité d'ajouter des vérifications relatives au *Code de déontologie* lors des inspections des membres de l'Ordre et d'ajouter celles-ci dans le « Formulaire d'inspection professionnelle ».
- Il est proposé, appuyé et résolu de demander au comité d'inspection professionnelle de transmettre à tous les membres de l'Ordre le « Formulaire d'inspection professionnelle » utilisé par l'inspecteur-enquêteur lors de ses inspections.
- Il est proposé, appuyé et résolu de confier le mandat à la procureure de l'Ordre et au comité d'inspection professionnelle de formuler des recommandations au Bureau sur ce qui constituerait « une protection satisfaisante » des documents qui composent le greffe d'un arpenteur-géomètre, tel qu'exigé à l'article 19 du *Règlement sur le greffe des membres de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec.*
- Il est proposé, appuyé et résolu de soumettre à nouveau le projet de règlement sur l'exercice de la profession d'arpenteur-géomètre en société et le projet de règlement sur la tenue d'une étude de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec à l'Office des professions pour approbation.
- Il est proposé, appuyé et résolu de soumettre à l'Office des professions les nouvelles dispositions du *Règlement sur la norme de pratique relative au certificat de localisation* pour approbation.
- Il est proposé, appuyé et résolu de transmettre aux membres de l'Ordre le projet de règlement sur le registre des certificats de localisation afin d'obtenir leurs suggestions ou commentaires.
- Il est proposé, appuyé et résolu d'amender l'article 2 du projet de *Règlement sur la souscription obligatoire au Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec* pour qu'il tienne compte des membres de l'Ordre œuvrant dans la fonction publique et de transmettre ledit projet aux membres de l'Ordre pour obtenir leur suggestion ou commentaires.
- Il est proposé, appuyé et résolu de former un comité présidé par l'administrateur Claude Picard et constitué des administrateurs Daniel Michaud et Marie Parent et de l'inspecteur-enquêteur Pierre Richer afin d'analyser le phénomène du « déplacement en coulisse » et la concordance de la position relative avec les titres et l'occupation en relation avec le 6e paragraphe de l'article 9 du *Règlement sur la norme de pratique relative au certificat de localisation* et de formuler des recommandations au Bureau.
- Il est proposé, appuyé et résolu de renouveler l'adhésion de l'Ordre au Centre de développement de la géomatique à titre de membre actif pour 2004-2005.
- Il est proposé, appuyé et résolu de former un comité ad hoc, présidé par madame Chantal Arguin, a.-g., et composé de l'inspecteur-enquêteur Pierre Richer, a.-g., de l'administrateur Claude Picard, a.-g., d'un représentant du MRNFP et de l'arpenteur-géomètre, Claude Migneault, pour formuler des recommandations au Bureau en matière de minutage des documents évolutifs.
- Il est proposé, appuyé et résolu d'approuver le projet de règlement sur le registre des certificats de localisation et de le faire parvenir à l'Office des professions pour approbation, accompagné de la modification proposée à la *Loi sur les arpenteurs-géomètres.*
- Il est proposé, appuyé et résolu de confirmer à la Direction générale du Registre foncier que l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec va se joindre à la Chambre des notaires pour soutenir la candidature du Registre foncier du Québec en ligne pour le « Prix de l'Organisation des nations unies (O.N.U.) en matière de service public ».
- Il est proposé, appuyé et résolu de former un comité ad hoc composé du syndic, de la procureure de l'Ordre et de toute autre personne jugée utile dans le but de documenter une présentation démontrant au Bureau en quoi il est nécessaire et raisonnable de restreindre le nombre d'études que peut tenir un arpenteur-géomètre.
- Il est proposé, appuyé et résolu de demander au comité d'assurance de l'Ordre d'élaborer un projet de police d'assurance-responsabilité professionnelle et de la soumettre au Bureau avec les recommandations utiles.
- Il est proposé, appuyé et résolu d'approuver les tarifs révisés pour les travaux d'arpentage : GUIDE ABRÉGÉ DES TARIFS SUGGÉRÉS POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS D'ARPENTAGE RENDUS SELON LE BARÈME GÉNÉRAL – FÉVRIER 2005.
- Il est proposé, appuyé et résolu que le titre de « Gouverneur de l'O.A.G.Q. » soit décerné à monsieur Constant Rivest, a.-g., dans le cadre du prochain congrès de l'Ordre en juin 2005.

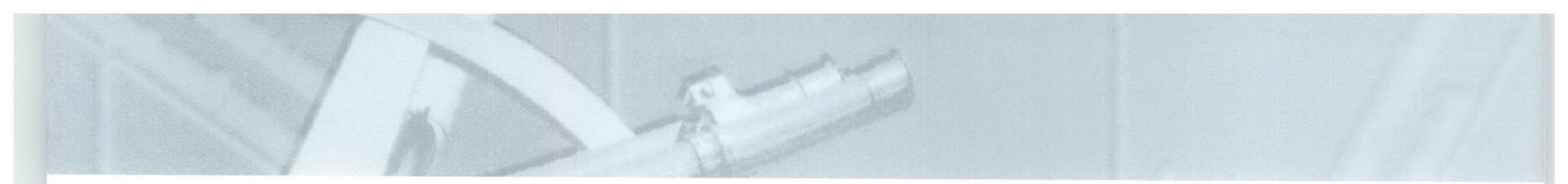

Rapport d'activités du Comité administratif

Le Comité administratif de l'Ordre, qui est composé de cinq (5) membres élus à chaque année parmi les quatorze (14) membres du Bureau, s'occupe de l'administration courante des affaires de l'Ordre et exerce les pouvoirs que le Bureau lui a délégués spécifiquement telles la gestion du personnel du siège social, l'approbation des stages recommandés par le comité des stages, l'émission des cartes de stagiaires, la désignation de juges en discipline parmi ceux déjà nommés par le Bureau et l'approbation des différents statuts particuliers.

Sa principale préoccupation est de surveiller étroitement la situation financière de l'Ordre et de voir au respect des différents budgets de fonctionnement.

Au cours de l'exercice 2004-2005, le Comité administratif a tenu huit (8) réunions ordinaires. Quatre-vingt-trois (83) résolutions ont été adoptées dont plusieurs ont été transmises au Bureau. Les principales ont aussi été publiées dans le bulletin « La Source ».

Voici la liste des principales résolutions adoptées par le Comité administratif :

- Il est proposé, appuyé et résolu de recommander au Bureau d'attribuer la réalisation de la phase 1 de la création d'un fonds d'assurance-responsabilité pour les membres de l'Ordre à la firme Marsh Canada.
- Il est proposé, appuyé et résolu de fournir, le cas échéant, le support technologique nécessaire (ligne téléphonique, cellulaire, télécopieur, accès internet) aux syndics adjoints pour leur permettre d'effectuer leurs appels téléphoniques et la rédaction de documents à partir de leur résidence ou de leur lieu de travail.
- Il est proposé, appuyé et résolu de mandater la firme ISQ téléphone Inc. pour réaliser les modifications nécessaires au système téléphonique de l'Ordre permettant la mise en place de boîtes vocales pour la gestion des appels du syndic.
- Il est proposé, appuyé et résolu de permettre au département des sciences géomatiques de l'Université Laval d'utiliser, à partir de l'affiche promotionnelle de la profession d'arpenteur-géomètre, les éléments qui sont utiles à la production de sa brochure facultaire.
- Il est proposé, appuyé et résolu de réserver une table de huit (8) convives pour participer au souper du 30e anniversaire du système professionnel et d'y déléguer la vice-présidente, le directeur général et secrétaire ainsi que six (6) membres du comité des ex-présidents de l'Ordre.
- Il est proposé, appuyé et résolu d'autoriser la directrice des communications à solliciter des annonceurs et publier des publicités sur le site internet de l'Ordre.
- Il est proposé, appuyé et résolu :
  - de confier à la firme Médiom Internet le mandat de réaliser un intranet selon les spécifications contenues dans sa proposition;
  - que la totalité des coûts associés à ce mandat devra être assumée par des commanditaires qui, en contrepartie, pourront afficher des publicités sur le site web de l'Ordre.
- Il est proposé, appuyé et résolu de retenir les services professionnels de la firme Eckler Associés Inc. pour la réalisation des travaux suivants :
  - Certification des états financiers pro format;
  - Évaluation annuelle des provisions pour police;
  - Examen dynamique des suffisances du capital;
- Il est proposé, appuyé et résolu d'autoriser le président monsieur Ted T. Katz et la vice-présidente madame Marie Parent à participer à une formation intitulée « Relation avec les médias » offerte par la firme « Parolepublique.com ».

- Il est proposé, appuyé et résolu de retenir les services professionnels de la firme « Visites de Montréal DMC » pour collaborer à l'organisation du congrès 2005 avec le comité du congrès.
- Il est proposé, appuyé et résolu de recommander au Bureau de reporter la mise en opération du Fonds d'assurance-responsabilité de l'Ordre au 1er avril 2006 afin de compléter l'élaboration de ses structures administratives.
- Il est proposé, appuyé et résolu d'informer le Conseil canadien des arpenteurs-géomètres que l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec appuie sans réserve l'intégration de l'Association des arpenteurs-géomètres de l'Île-du-Prince-Édouard à l'« Accord sur la mobilité de la main-d'œuvre pour les arpenteurs-géomètres du Canada ».
- Il est proposé, appuyé et résolu de transmettre au C.I.Q. la candidature de l'arpenteur-géomètre Gaston Lemay, a.-g., au programme des « Mérites du C.I.Q. ».
- Il est proposé, appuyé et résolu de nommer messieurs Roger Arsenault, a.-g., Norman Lalanne, a.-g. et Richard Carrier, a.-g., à titre de scrutateurs lors du dépouillement des votes qui se tiendra au siège social de l'Ordre le lundi 9 mai 2005 dans le cadre des élections des administrateurs pour l'année 2005-2006.
- Il est proposé, appuyé et résolu de fixer la date de l'assemblée générale annuelle au samedi 4 juin 2005 à l'hôtel Intercontinental du Vieux-Montréal.
- Il est proposé, appuyé et résolu de renouveler l'adhésion de l'Ordre à l'Association canadienne des sciences géomatiques pour l'année 2005.

Réjean Gingras, a.-g.
Syndic de l'Ordre

Rapport du syndic

En ma qualité de syndic de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec, je vous présente le rapport des activités du bureau du syndic pour l'exercice ayant pris fin le 31 mars 2005.

Le rôle du syndic de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec est de faire enquête sur les infractions commises par un arpenteur-géomètre au *Code des professions*, à la *Loi sur les arpenteurs-géomètres* ou aux règlements de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec. Les demandes d'enquête proviennent pour la plupart du public. Elles peuvent provenir également des membres de l'Ordre, du Comité d'inspection professionnelle, du Bureau ou du Comité administratif. Le syndic peut également effectuer une enquête suite à des informations.

La conciliation des comptes

Il y a eu cette année quarante-trois (43) demandes écrites de conciliation de comptes auprès du syndic de l'Ordre.

Sur les quarante-trois (43) dossiers ouverts, dix (10) ont été fermés après la conciliation du syndic.

Six (6) dossiers ont été fermés avant l'intervention du syndic pour diverses raisons. Vingt-six (26) dossiers ont été acheminés au Secrétaire de l'Ordre. Un (1) dossier est encore dans le processus de conciliation.

Le nombre de demandes d'enquête

Il y a eu pour la période du 1er avril 2004 au 31 mars 2005 cent treize (113) demandes écrites.

Les plaintes déposées devant le comité de discipline

Le syndic et ses adjoints ont déposé quarante (40) plaintes devant le comité de discipline.

L'exercice illégal de la profession

Le syndic a ouvert cette année dix (10) dossiers concernant l'exercice illégal de notre profession.

Nicole-Claude Berna
Secrétaire du Comité de discipline

Rapport du comité de discipline

Mandat du comité de discipline

Entendre toute plainte formulée contre un arpenteur-géomètre pour une infraction aux dispositions du *Code des professions*, de la *Loi sur les arpenteurs-géomètres* ou aux règlements adoptés conformément au Code et à ladite Loi et imposer la sanction appropriée à la suite de la déclaration de culpabilité.

Depuis le 1er avril 2004, quarante et une (41) plaintes et une requête en réinscription au tableau ont été versées au greffe du comité de discipline.

Présentation du comité de discipline

- Me François Samson, avocat et président
- Me France Bergeron, avocate et présidente suppléante
- Clément Arseneault, a.-g.
- Jean Bisson, a.-g.
- Marc-André Carrier, a.-g.
- Gaston Lemay, a.-g.
- Yvon Létourneau, a.-g.
- Gaétan Meunier, a.-g.
- Michel Robitaille, a.-g.
- Yves Cloutier, a.-g.

De ces quarante et une (41) plaintes versées au greffe du comité de discipline, une d'entre elles est une plainte privée, s'ajoute une requête en réinscription. Me François Samson, avocat et président, en a présidées dix-neuf (19) et Me France Bergeron, avocate et présidente suppléante, en a présidées vingt-deux (22).

Ces plaintes disciplinaires sont liées à des infractions à la *Loi sur les arpenteurs-géomètres*, au *Règlement sur la norme de pratique relative au certificat de localisation* (R.R.Q., chap. A-23, r. 7) au *Règlement sur la norme de pratique relative au piquetage et à l'implantation* (R.R.Q., chap. A-23, r. 8), au *Règlement sur le greffe* (R.R.Q., chap. A-23, r. 21) et au *Code de déontologie des arpenteurs-géomètres du Québec* (R.R.Q., chap. A-23, r. 4).

Décisions du Comité de discipline

Au cours de l'exercice, une (1) décision a été rendue sur les quarante et une (41) plaintes. Dix (10) décisions sont en attente ainsi que trente (30) audiences disciplinaires.

Sanction prononcée

- Réprimande et amende

Pierre Gravel, a.-g.
Président du comité des examinateurs

Rapport du comité des examinateurs

Le mandat

À chaque année, le comité des examinateurs élabore les examens d'admission à l'exercice de la profession. Il voit également au bon déroulement de la séance des examens et à la correction de ceux-ci.

Les membres

- M. Serge Benoît, a.-g., président sortant
- M. Pierre Gravel, a.-g., nouveau président
- M. André Verville, a.-g., secrétaire
- M. Denis Parrot, g.
- M. Denis Ayotte, a.-g.
- M. Alain Carrier, a.-g.
- M. Pierre Giguère, a.-g., nouveau membre

Les activités

Les membres du comité ont tenu quatre (4) réunions dûment convoquées au cours de la dernière année. Au cours de celles-ci, les principaux sujets ont été la préparation et la révision des examens, ainsi que l'élaboration d'une liste des matières sujettes à examen pour les candidats au permis de géomètre en géomatique, cartographie, géodésie et photogrammétrie.

L'examen d'admission à la pratique de la profession d'arpenteur-géomètre a eu lieu les 25, 26 et 27 mai 2004. Les séances d'examens écrits se sont déroulées au pavillon Abitibi-Price de l'Université Laval, tandis que l'examen oral de chacun des candidats a eu lieu à l'Hôtel des Gouverneurs de Sainte-Foy.

Un total de quarante-trois (43) personnes, incluant deux (2) candidats géomètres, se sont inscrites à l'un ou l'autre des volets de la séance d'examen de mai 2004. De ce nombre, sept (7) d'entre eux étaient des finissants de 2004. Nous avons de plus reçu sept (7) demandes de révision, avec la modification du statut d'échec à réussite pour trois (3) d'entre eux. À la fin du processus des examens 2004, dix (10) nouveaux candidats avaient réussi tous leurs examens et pouvaient poursuivre le processus pour être admis à l'Ordre des arpenteurs géomètres du Québec. Nous tenons aussi à souligner la très bonne performance du candidat finissant Martin Gascon qui a réussi à maintenir une moyenne de 86 % pour l'ensemble des trois examens.

Les statistiques des examens

	Candidats(es)	Succès	Échecs
Volet scientifique	29	6	23
Volet foncier	34	18	16
Géomètre en géomatique	1	0	1
Géomètre en photogrammétrie	1	1	0
Examen oral	19	14	5

Rapport du conseil d'arbitrage des comptes

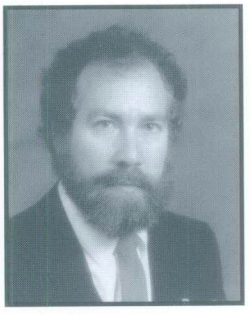

Roger Arsenault, a.-g.
Président du conseil d'arbitrage des comptes

Le mandat

Conformément aux dispositions du *Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des membres de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec*, le conseil procède à l'arbitrage des honoraires professionnels et frais qui font l'objet d'un différend entre un arpenteur-géomètre et son client.

Les membres

- Roger Arsenault, a.-g., président
- Gilles Legault, a.-g., vice-président
- Anne Picher, avocate, secrétaire
- Robert Mathieu, a.-g., adjoint de la secrétaire
- Denis Vaillancourt, a.-g.
- Yves Chaurette, a.-g.
- René Beaudoin, a.-g.
- Michel Picard, a.-g.
- Benoît Desroches, a.-g.

Les activités

Au cours de la dernière année, le secrétaire a reçu vingt-six (26) demandes d'arbitrage dont onze (11) furent abandonnées et six (6) ont fait l'objet d'une entente entre les parties avant l'audition. Le Conseil a été saisi de neuf (9) causes.

Sur les neuf (9) causes traitées, un (1) compte d'honoraires a été annulé, deux (2) comptes d'honoraires ont été maintenus, trois (3) comptes d'honoraires ont été réduits et une (1) cause fut rejetée. Il reste deux (2) causes dont la décision n'est pas rendue.

Rapport du comité d'inspection professionnelle

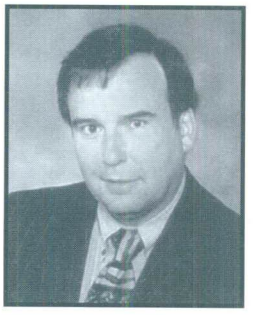

Gilles Vanasse, a.-g.
Président du comité
d'inspection professionnelle

1. Membres du comité

Gilles Vanasse, a.-g., président
Jean-Guy Tremblay, a.-g., vice-président
André Dumas, a.-g., secrétaire
Daniel Collin, a.-g.
Sylvain Sauvé, a.-g.

Inspecteur-enquêteur

Pierre Richer, a.-g.

Inspecteurs régionaux

Daniel Ayotte, a.-g.
Yves Tremblay, a.-g.

2. Résolution pour le programme général d'inspection 2004-2005 :

Considérant qu'au début de chaque année financière le comité doit définir son programme général de surveillance de la profession et doit le soumettre au Bureau;

Adoption du programme d'inspection professionnelle 2004-2005.

Résolution nº 2427

Il est proposé, secondé et appuyé à l'unanimité de finaliser les programmes antérieurs et de procéder à l'inspection de la pratique des arpenteurs-géomètres non-inspectés depuis plus de 10 ans.

3. **Nombre de vérifications professionnelles effectuées = 92**
4. **Nombre d'enquêtes particulières effectuées = 5**
5. **Nombre d'inspections ou d'enquêtes particulières à la suite desquelles le comité a recommandé qu'un membre de l'Ordre soit tenu de suivre des cours de perfectionnement = 4**
6. **Vérifications auprès de membres déclarant ne pas faire d'actes décrits à l'article 34 = 14**
7. **Visites de membres ayant signé leur première minute récemment = 2**
8. **Dossiers fermés depuis le 1er avril 2004 = 73**
9. **Nombre de réunions tenues = 9**

Rapport du comité de révision

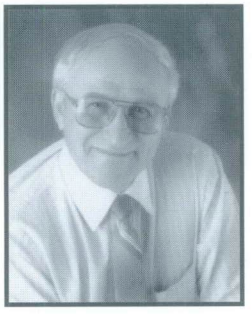

Raymond Houde, a.-g.
Président du comité de révision

Le mandat

Le comité de révision a pour fonction de donner à toute personne qui le lui demande et qui a déjà demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relatif à la décision du syndic ou du syndic adjoint de ne pas porter plainte contre un(e) professionnel(le) devant le comité de discipline d'un Ordre (art. 123.3 du *Code des professions*).

Les membres

- M. Raymond Houde, a.-g., président du comité
- M. Roland Lemay, a.-g., président substitut
- M^me^ Nicole-Claude Berna, secrétaire du comité
- M. Guy Bruneau, a.-g., membre
- M. Claude Arsenault, a.-g., membre
- M^me^ Marie-Claire Chaurest, administratrice nommée
- M^me^ Louise Bérubé, administratrice nommée

Les activités

Au 31 mars 2005, quinze (15) demandes d'avis ont fait l'objet d'une décision, soit cinq (5) de moins que l'an dernier.

Tous les avis sont à l'effet de maintenir les décisions du syndic ou des syndics adjoints de ne pas porter plainte devant le comité de discipline à l'endroit des arpenteurs-géomètres ayant fait l'objet d'une enquête.

Les sujets des plaintes sont variés. En voici une nomenclature en bref.

Concernant le bornage

1. Bornages à l'amiable qui n'ont pu être complétés parce que l'une des parties n'acceptait pas la position des limites telle que suggérée dans le rapport de l'arpenteur-géomètre : **cinq (5) décisions.**
2. Une (1) plainte suite à un bornage judiciaire entièrement complété.
3. Un bornage judiciaire converti en bornage à l'amiable qui n'a finalement pu être complété à l'amiable et qui s'est retrouvé en cour malgré tout après bien des péripéties.
4. Suite à un jugement de cour, un client prétend que les bornes plantées par l'arpenteur-géomètre n'ont pas été plantées à la bonne place.

Concernant le piquetage

5. Positions de limites de propriétés contestées suite au piquetage ou à la production d'un rapport donnant un avis sur la position de limites : **deux (2) décisions.**

Concernant le certificat de localisation

6. Certificat de localisation : **trois (3) décisions.**

Divers

7. Une (1) demande de documents qui a suivi un parcours très tortueux et qui finalement a fait l'objet d'une plainte.
8. Finalement, une (1) décision concernant un dossier ayant déjà fait l'objet d'une décision, mais qui a été rouvert par le syndic à cause de nouvelles prétentions du client.

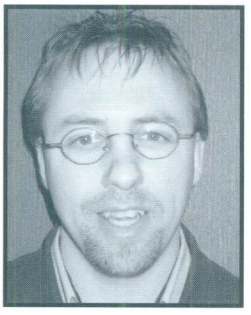

Martin Trépanier, a.-g.
Président du comité des stages de formation professionnelle

Rapport du comité des stages de formation professionnelle

Le mandat

Le comité des stages a pour mandat de voir à l'application des dispositions du *Règlement sur le stage de formation professionnelle des arpenteurs-géomètres.* Entre autres, il valide les pré-requis lors des inscriptions, il reçoit les évaluations des stages et les rapports des stagiaires. Après l'examen de ces documents, il recommande au Comité administratif l'acceptation ou le rejet du stage effectué.

Les membres

- M. Martin Trépanier, a.-g., président
- M^me^ Josée Bastien, a.-g., secrétaire
- M^me^ Hélène Julien, a.-g.
- M^me^ Louise Bérubé, répondante du Bureau

Les activités

Au cours de la dernière année, le comité s'est réuni à six (6) reprises au siège social de l'Ordre et a étudié en moyenne sept (7) dossiers par rencontre, ce qui constitue une légère baisse par rapport aux dernières années.

En date du 31 mars, le bilan est le suivant :

• Candidats(es) ayant terminé leur stage :	15
• Candidats(es) qui sont présentement en stage :	19

Les principaux objectifs du comité sont :

- faire un suivi constant des stagiaires en stage de formation;
- prendre connaissance des rapports de stage ainsi que des fiches d'évaluation complétées par le maître de stage;
- recommander l'acceptation du stage au Comité administratif de l'Ordre pour les stagiaires ayant rempli toutes les conditions du règlement sur les stages de formation professionnelle;
- informer les stagiaires et les maîtres de stage sur le règlement 22;
- faire des recommandations au Comité administratif de l'Ordre sur les difficultés rencontrées avec certains stagiaires ou maîtres de stage.

Outre l'étude des dossiers courants, le comité a rencontré au mois d'avril dernier les étudiants de l'Université Laval afin de distribuer de l'information générale et répondre aux questions concernant les stages. Environ quinze (15) étudiants ont participé à cette rencontre.

Les questions ne portaient pas exclusivement sur les stages de formation, mais sur la profession en général.

De façon générale, le comité a approuvé tous les stages, cependant certains stagiaires ont dû être rencontrés parce qu'ils n'ont pas rempli les conditions d'acceptation, telles que définis dans le règlement 22. En fait, ils n'avaient pas respectés la date de transmission de leurs rapports dans les délais prévus.

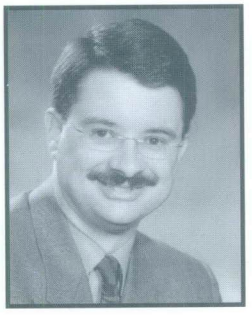

Luc St-Pierre, a.-g.
Secrétaire de l'Ordre

Rapport du comité sur les normes d'équivalence des diplômes et de la formation

Le mandat

Le mandat du comité consiste à étudier les demandes de reconnaissance d'une équivalence de diplôme ou de formation adressées à l'Ordre par des personnes qui désirent obtenir le permis d'arpenteur-géomètre ou le permis restrictif de géomètre. Ces personnes sont originaires du Québec, du reste du Canada ou de tout autre pays. Le comité doit également formuler les recommandations appropriées au Bureau.

Les membres

- M^me^ Annick Jaton, directrice des programmes de 1^er^ cycle du Département des sciences géomatiques
- M. Pierre Gravel, a.-g., président du comité des examinateurs
- M. Jean-Guy Tremblay, a.-g., vice-président du comité d'inspection professionnelle
- M. Luc St-Pierre, a.-g., secrétaire de l'Ordre

Les activités

Au cours du dernier exercice financier, le comité n'a tenu aucune réunion.

Michel Bédard, a.-g.
Président du comité d'assurance-responsabilité professionnelle

Rapport du comité d'assurance-responsabilité professionnelle

Le mandat

Le mandat du comité d'assurance a été défini par la résolution no B-01-8027 et a pour objet les paragraphes 1° et 3° de l'article 8 du *Règlement sur l'assurance-responsabilité des arpenteurs-géomètres* qui se lisent comme suit :

« 8.1° de servir d'interlocuteur du Bureau et des membres auprès du courtier et de l'assureur pour tout ce qui concerne le régime d'assurance collectif, en particulier sa négociation, sa modification, sa mise en vigueur, sa surveillance;

8.3° de veiller au respect par l'assureur de tous les termes du contrat d'assurance et à l'application intégrale du présent règlement tant par l'assureur que par l'assuré; »

Les membres

- M. Michel Bédard, a.-g., président
- M. André Morin, a.-g., secrétaire
- M. Gérard Jacques, a.-g.

Les activités

Pour l'année 2004-2005, le comité d'assurance a tenu trois (3) réunions, et ce afin de s'assurer des affaires courantes quant à l'administration du programme d'assurance.

Deux tâches principales étaient dévolues au comité :

- Pourvoir au contrat d'assurance-responsabilité professionnelle;
- Participer à l'implantation de la phase 1 de la création du fonds d'assurance-responsabilité professionnelle.

Le renouvellement du contrat d'assurance-responsabilité professionnelle des arpenteurs-géomètres pour la période du 31 mars 2005 au 31 mars 2006 s'est traduit par une augmentation de 15 % de la prime de base, 5 % pour la rénovation cadastrale et de 0 % quant à l'assurance excédentaire. Les principaux considérants retenus par les membres du comité, pour recommander cette proposition, ont été la répartition du volume de réclamation ainsi que l'équité face à la répartition des réclamations. Soulignons que cette année, un délégué du MRNF, représenté par monsieur Pierre Tessier, a.-g., s'est joint de façon *ad hoc* à nos discussions relatives à l'assurance-réno.

Quant à la création du fonds d'assurance, rappelons que le Bureau de l'*Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec* a adopté la résolution n° B-04-8878 au mois d'août dernier, et ce pour mettre en place la réalisation de la phase 1 proposée par Marsh Canada Ltée.

Rapport du comité de sinistres et de prévention

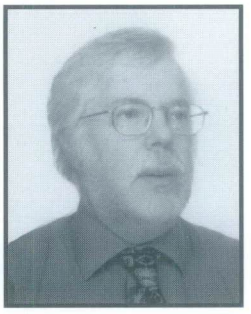

Christian Daigle, a.-g.
Président du comité de sinistres et de prévention

Le mandat

Le mandat du comité de sinistres et de prévention a été défini par la résolution no B-01-8028 et a pour objet les paragraphes 2, 4 et 5 de l'article 8 et celles de l'article 9 du *Règlement sur l'assurance-responsabilité des arpenteurs-géomètres* qui se lisent comme suit :

« 8. Le comité a pour objets :

2° de constituer un dossier et rassembler des donnés relativement à tout sinistre;

4° de faire toute recommandation générale au Bureau sur l'observance du présent règlement, et s'il y a lieu sur l'observance d'un règlement de l'Ordre pour autant qu'il affecte l'application du présent règlement;

5° d'aviser de tout moyen à prendre pour prévenir et réduire les sinistres pour mieux protéger le public.

9. Lorsque la majorité des membres du comité a des motifs sérieux de croire qu'un sinistre a été causé par l'inobservance d'une norme de pratique édictée par règlement de l'Ordre, le président du comité est tenu d'en aviser le Bureau. »

Les membres

- M. Christian Daigle, a.-g., président
- M. Claude Bourbonnais, a.-g.
- M. Denis Dubois, a.-g.
- M. Bruno Tremblay, a.-g.
- Un poste est vacant

Marsh Canada, le courtier

- M^me^ Murielle Sand, gestionnaire de comptes
- M^me^ Nariman Benali, secrétaire

Le Groupe Encon, l'assureur

- M^me^ Monique Ouellette, analyste de sinistres

Les activités

Nous avons tenu des réunions les 26 mai 2004, 21 octobre 2004, 18 janvier 2005 et 21 avril 2005.

Un bulletin d'information et de prévention a été préparé par notre assureur Le Groupe Encon. Le sujet est « La recherche dans les documents immobiliers et évaluation des risques propres aux arpenteurs-géomètres ». Ce bulletin est préparé pour l'ensemble des arpenteurs-géomètres du Canada. Il a été traduit et transmis aux arpenteurs-géomètres du Québec en novembre 2004.

Lors de ces réunions, l'assureur nous présente un sommaire des sinistres qui lui ont été présentés. Selon leur importance et leur nombre, nous prenons connaissance des faits et de l'évolution des dossiers, sans identifier l'arpenteur-géomètre mis en cause.

Nous aidons l'assureur et ses consultants à comprendre le cadre et les règlements qui régissent notre pratique pour assurer la défense des membres ou pour lui faire valoir les attentes du public. Nous cherchons aussi à déceler les points communs, les tendances, etc., pour suggérer des moyens de prévention.

Philippe Côté, a.g.
Président du comité
de la revue

Rapport du comité de la revue

Le mandat

Le comité de la revue est responsable de la publication de la revue GÉOMATIQUE, la revue de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec. Cette revue est publiée quatre fois par année (mai, août, novembre et février) et son tirage se situe aux alentours de 3000 exemplaires.

Le comité est mandaté pour réaliser l'ensemble des activités nécessaires à sa publication. Il effectue la recherche d'auteurs et d'articles, s'occupe de la distribution, de la révision des textes, de la vente de publicités, de la conception et de son impression.

La revue GÉOMATIQUE a pour objectif d'informer les arpenteurs-géomètres des nouveautés scientifiques, technologiques, juridiques et sociales liées à leur profession.

D'autre part, elle vise à promouvoir la profession d'arpenteur-géomètre auprès de professionnels œuvrant dans des domaines connexes (notaires, avocats, juges, ingénieurs, urbanistes, évaluateurs, architectes, ingénieurs forestiers, milieu gouvernemental et municipal).

Les membres

- Philippe Côté, a.-g., président
- Denis Turgeon, a.-g., vice-président
- Nicole-Claude Berna, secrétaire-trésorière
- François Brochu, notaire
- Charles Boulay, a.-g.
- Jean-Sébastien Chaume
- Pascal Neveu
- Marie-Pierre Patry
- Michel Tétreault, a.-g.
- Paul-André Gagnon, a.-g.

Les activités

Nous avons cette année publié quatre (4) numéros de la revue GÉOMATIQUE. Depuis cette année, le nombre de numéro est passé de cinq (5) à quatre (4). Cette action nous a permis d'améliorer la qualité de la revue et grâce à cette action, nous avons pu reprendre cette année la distribution aux municipalités et aux municipalités régionales de comtés (MRC). Cette année encore le volume 31 s'est autofinancé !

Nous avons tenu trois (3) réunions et une réunion annuelle. Ces réunions ont permis de faire le point sur les différentes activités relatives à la parution de la revue.

Finalement, lors de la rencontre du mois de novembre, madame Annick Jaton, présidente, nous a officiellement remis sa démission. Le comité tient à la remercier pour son travail. Madame Jaton a occupé cinq (5) années à titre de présidente du comité. Elle a aussi fait partie du comité pendant onze (11) années. Merci Annick !

Le comité a remis en juin 2004 ses prix de publication. Ces prix sont gérés par le comité de la revue et financés grâce au fonds Joncas. Pour l'année 2004, le prix « jeune auteur » a été remis à deux auteurs : Jean-Philippe Veilleux et Mathieu Lachapelle pour leur article intitulé « Système de gestion de taxi par GPS ». Le prix « auteur expérimenté » a été remis à Me François Brochu, docteur en droit et collaborateur de longue date comme membre du comité de la revue par son article intitulé « La rénovation cadastrale et les certificats de localisation ».

Perspectives

Le principal objectif du comité est de poursuivre la publication d'articles de qualité qui touchent du près ou de loin la profession d'arpenteur-géomètre. Nous devons proposer des articles clairs et captivant pour les lecteurs. Voilà notre principal défi.

De plus, nous poursuivrons l'autofinancement de la revue et nous voulons établir de nouvelles collaborations avec des arpenteurs-géomètres pour la rédaction d'articles.

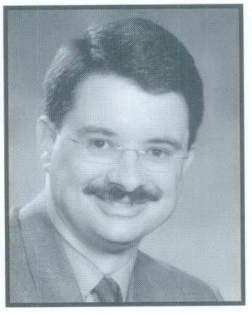

Luc St-Pierre, a.-g.
Secrétaire

Rapport du comité de formation

Le mandat

Constitué en vertu des dispositions du *Règlement sur le comité de formation des arpenteurs-géomètres*, le comité, qui est consultatif, a pour mandat d'examiner les questions relatives à la qualité de la formation des arpenteurs-géomètres.

Le comité est composé de cinq membres soit deux représentants de l'Ordre, deux représentants de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec et un représentant du ministre de l'Éducation. Le comité a pour fonctions :

- de revoir à chaque année la situation relative à la qualité de la formation et, le cas échéant, faire rapport de ses constatations au Bureau;
- de donner son avis au Bureau, en regard de la qualité de la formation.

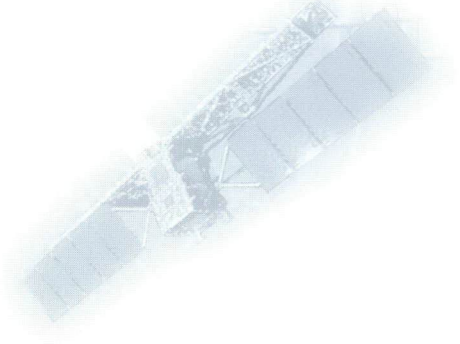

Les membres

- M. Gilles Simard, a.-g., représentant de l'O.A.G.Q.
- M. Yvon Sanfaçon, a.-g., représentant de l'O.A.G.Q.
- M. Michel Boulianne, a.-g., Université Laval, représentant de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec
- M^me^ Annick Jaton, Université Laval, représentante de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec
- M. Gérard Carrier, représentant du ministère de l'Éducation
- M. Luc St-Pierre, a.-g., secrétaire du comité (O.A.G.Q.)

Les activités

La formation des étudiants en relation avec les examens d'admission à la profession de l'Ordre, le recrutement de nouveaux étudiants, la révision du programme de baccalauréat en sciences géomatiques et les délais importants dans l'approbation par l'Office des professions du projet de *Règlement sur les autres conditions et modalités de délivrance de permis de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec* furent les principaux sujets abordés par le comité à l'occasion de ses deux réunions tenues au cours de la dernière année.

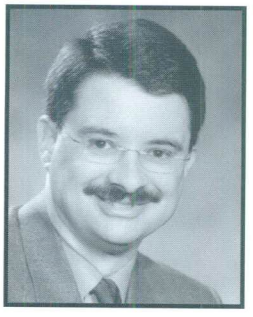

Luc St-Pierre, a.-g.
Secrétaire-trésorier

Rapport du fonds Joncas

Le mandat

- Promouvoir les études graduées en sciences géomatiques en accordant des bourses aux étudiants qui poursuivent des études aux niveaux de la maîtrise et du doctorat.
- Primer à chaque année les publications jugées les plus méritantes dans le domaine des sciences géomatiques.

Les membres

- M. Guy Béliveau, a.-g., président
- M. Luc St-Pierre, a.-g., secrétaire-trésorier
- M. Jacques Jobin, a.-g.
- M. Berthier Beaulieu, a.-g.
- Mme France Plante, a.-g.
- M. Michel Boulianne, a.-g.
- M. Denis Parrot, g.
- M. Rock Santerre, a.-g.

Les activités

Au cours de l'exercice 2004-2005, les administrateurs du fonds Joncas ont tenu trois (3) réunions.

Encore cette année, le fonds Joncas a attribué une aide financière sous forme de prêts de 1 668 $ à trois étudiants de deuxième année inscrits au baccalauréat en sciences géomatiques. Le montant accordé correspond au frais de scolarité d'une année et sera converti en bourse si l'étudiant réussit ses études et obtient son diplôme.

Une somme de 1 500 $ a également été accordée au Département des sciences géomatiques pour la réalisation de projets axés sur le recrutement de nouveaux étudiants qui assureront la relève des arpenteurs-géomètres.

Comme à chaque année, à l'occasion du congrès de l'Ordre, un montant de 500 $ a été attribué en prix à des auteurs d'articles parus dans la revue Géomatique.

Au 31 mars 2005, les actifs du Fonds Joncas s'élevaient à 196 472 $, incluant un montant de 3 458 $ détenu par des étudiants à titre de prêts.

Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec

États financiers

Au 31 mars 2005

Accompagnés du rapport des vérificateurs

ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC

RAPPORT FINANCIER

EXERCICE TERMINÉ
LE 31 MARS 2005

	Pages
RAPPORT DES VÉRIFICATEURS	1
ÉTATS FINANCIERS	
Résultats	2
Évolution des soldes de fonds	3
Flux de trésorerie	4
Bilan	5
Notes complémentaires	6 à 10
ANNEXES	
A Détail des produits	11
B Détail des charges	12
C Charges des comités	13

AUBÉ ANCTIL
PICHETTE KELLY
COMPTABLES AGRÉÉS
Société en nom collectif

5500, boul. des Galeries
Bureau 505
Québec (Québec) G2K 2E2
Tél.: **(418) 622-4804**
Fax: (418) 622-2681
firme@aapkca.com

983, boul. Mgr-De Laval, # 201
Baie-Saint-Paul (Québec)
G3Z 2W3
Tél.: **(418) 435-3076**
Fax: (418) 435-2892
aapkbsp@charlevoix.net

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux membres de
L'ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC

Nous avons vérifié le bilan de l'**ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC** au 31 mars 2005 ainsi que les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Ordre. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'**ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC** au 31 mars 2005, ainsi que les résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Aubé Anctil Pichette Kelly

Comptables agréés
Société en nom collectif

Québec, Québec
Le 9 mai 2005

ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC

RÉSULTATS

	Exercice terminé le 31 mars					
	2005				2004	
	Fonds d'administration générale			Fonds affectés	Fonds d'administration générale	Fonds affectés
	Fonds d'exploitation	Fonds de formation continue	Total	Fonds du régime d'assurance	Total	Fonds du régime d'assurance
	$	$	$	$	$	$
PRODUITS *	1 256 694	118 370	1 375 064	1 323 448	1 320 843	1 032 945
CHARGES						
Frais administratifs *	459 568	101 743	561 311	1 373 362	444 759	1 064 196
Comités *	794 450		794 450		825 380	
Contribution au conseil interprofessionnel	6 938		6 938		6 715	
	1 260 956	101 743	1 362 699	1 373 362	1 275 694	1 064 196
	(4 262)	16 627	12 365	(49 914)	43 989	(31 251)
AUTRES ACTIVITÉS						
Produits						
Publications	12 445		12 445		13 350	
Congrès annuel (note 3)	89 022		89 022		49 120	
	101 467		101 467		62 470	
Charges						
Publications	10 307		10 307		10 816	
Congrès annuel (note 3)	98 959		98 959		66 200	
	109 266		109 266		77 016	
	(7 799)		(7 799)		(14 546)	
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(12 061)	16 627	4 566	(49 914)	29 443	(31 251)

* Postes dont la composition figure en annexe

ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC

ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS

	Exercice terminé le 31 mars 2005							2004		
	Fonds d'administration générale					Fonds du régime d'assurance	Total	Fonds d'administration générale	Fonds du régime d'assurance	Total
	Investis en immobilisations corporelles	Non affectés	Affectés à la formation continue	Affectés à la discipline et l'inspection professionnelle	Total	Affectés		Total	Affectés	
	$	$	$	$	$	$	$	$	$	$
SOLDES AU DÉBUT	34 894	97 388	91 676		223 958	75 944	299 902	194 515	107 195	301 710
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(10 111)	(1 950)	16 627		4 566	(49 914)	(45 348)	29 443	(31 251)	(1 808)
Acquisition d'immobilisations corporelles	11 112	(11 112)								
Produit de disposition d'immobilisations corporelles	(250)	250								
Affectation d'origine interne (note 5)		(26 199)		26 199						
SOLDES À LA FIN	35 645	58 377	108 303	26 199	228 524	26 030	254 554	223 958	75 944	299 902

ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE

	Exercice terminé le 31 mars 2005 $	2004 $
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Insuffisance des produits sur les charges	(45 348)	(1 808)
Ajustement pour:		
Amortissement des immobilisations corporelles	10 111	9 907
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 6)	21 918	(104 319)
	(13 319)	(96 220)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(11 112)	(14 641)
Produit de disposition d'immobilisations corporelles	250	
	(10 862)	(14 641)
DIMINUTION DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	(24 181)	(110 861)
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT	439 000	549 861
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN	414 819	439 000
LES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES COMPRENNENT :		
Encaisse	414 819	439 000

ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC

BILAN

	Au 31 mars			
	2005			2004
	Fonds d'administration générale $	Fonds du régime d'assurance $	Total $	Total $
ACTIF				
À COURT TERME				
Encaisse	399 147	15 672	414 819	439 000
Débiteurs (note 7)	230 906	24 737	255 643	185 158
Stock	2 559		2 559	4 870
Frais payés d'avance (note 8)	87 977		87 977	63 263
	720 589	40 409	760 998	692 291
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 9)	35 645		35 645	34 894
	756 234	40 409	796 643	727 185
PASSIF				
À COURT TERME				
Créditeurs et frais courus	346 553	14 379	360 932	302 992
Produits reportés (note 10)	181 157		181 157	124 291
	527 710	14 379	542 089	427 283
SOLDES DE FONDS				
INVESTIS EN IMMOBILISATIONS CORPORELLES	35 645		35 645	34 894
NON AFFECTÉS	58 377		58 377	97 388
AFFECTÉS À LA FORMATION CONTINUE	108 303		108 303	91 676
AFFECTÉS À LA DISCIPLINE ET L'INSPECTION PROFESSIONNELLE	26 199		26 199	
AFFECTÉS AU FONDS D'ASSURANCE		26 030	26 030	75 944
	228 524	26 030	254 554	299 902
	756 234	40 409	796 643	727 185

Pour le comité administratif

, administrateur

, administrateur

ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2005

1. GÉNÉRALITÉS

L'Ordre des Arpenteurs-Géomètres du Québec est un organisme constitué en vertu de la Loi sur les Arpenteurs-Géomètres et est régi par le Code des professions du Québec et considéré comme un organisme sans but lucratif du point de vue fiscal.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Comptabilité par fonds

Fonds d'administration générale

Fonds d'exploitation

Le fonds d'exploitation est utilisé pour toutes les activités courantes de l'Ordre. Les produits et les charges afférents à la prestation de services et à l'administration sont présentés dans le fonds d'exploitation.

Fonds de formation continue

Les produits et les charges afférents aux cours de formation continue sont présentés dans le fonds de formation continue.

Fonds de discipline et d'inspection professionnelle

L'excédent des produits sur les charges d'une cotisation supplémentaire a été réservé à la discipline et l'inspection professionnelle (note 5).

Fonds du régime d'assurance

Ce fonds, mis sur pied le 1er février 1997, gère un programme de tarification modulée en assurance responsabilité professionnelle. Ce programme gère l'émission des polices, la facturation et la perception des primes basées sur le principe de la prime personnalisée. Les revenus de prime et certaines charges telles que la prime de base et les honoraires des courtiers sont étalés tout au long de la durée de la couverture d'assurance. Le solde du fonds du régime d'assurance est réservé aux membres participants.

Constatation des produits

L'Ordre utilise la méthode du report dans les fonds d'administration générale, soit la méthode de l'appariement des produits et des charges. Les apports affectés au fonds du régime d'assurance sont constatés à titre de produits de ce fonds selon la méthode des fonds affectés.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Dons reçus sous forme de services

Le fonctionnement de l'Ordre dépend, en partie, des services de nombreux membres bénévoles. Du fait que l'Ordre ne se procure normalement pas ces services contre paiement et qu'il est difficile de faire une estimation de leur juste valeur, ces dons ne sont pas pris en compte dans les états financiers.

Stock

Le stock est évalué au prix coûtant ou à la valeur nette de réalisation, selon le moindre des deux montants. Le prix coûtant est établi d'après la méthode de l'épuisement successif.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au prix coûtant. L'amortissement est calculé d'après la méthode d'amortissement du solde dégressif aux taux annuels suivants :

Ameublement et équipement de bureau - 20 %
Équipement informatique - 30 %
Équipement promotionnel - 20 %

Utilisation d'estimations

Pour préparer les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction doit établir des estimations et poser des hypothèses qui influent sur le montant des actifs et des passifs et les informations à fournir sur les actifs et les passifs éventuels à la date du bilan ainsi que sur le montant des postes des résultats de l'exercice. Ces estimations sont révisées périodiquement et, s'ils s'avèrent nécessaires, des ajustements sont portés aux résultats de l'exercice où ils sont connus.

3. CONGRÈS

Dans son budget l'ordre doit assumer un coût annuel de 15 000 $ pour l'organisation du congrès. Les présents états financiers étant des états financiers qui englobent toutes les opérations de l'ordre, aucune charge interne n'y apparaît. Les coûts réels du congrès assumés par l'ordre correspondent donc à l'insuffisance des produits sur les charges de congrès de l'exercice, soit 9 937 $ en 2005 et 17 080 $ en 2004.

4. FRAIS RECHARGÉS AUX COMITÉS

Les salaires sont affectés aux divers comités en fonction du temps consacré à ceux-ci. Les frais facilement identifiables aux comités sont passés directement dans les charges spécifiques de ceux-ci. Quant aux autres frais généraux, ils sont affectés selon le budget prévu sur la base des salaires affectés à chaque comité par rapport aux salaires totaux.

5. AFFECTATION D'ORIGINE INTERNE

En février 2005, le bureau de direction a voté une cotisation supplémentaire de 75 $ par membre afin d'acquitter les dépenses relatives à l'application des dispositions du code des professions concernant la discipline et l'inspection professionnelle. L'excédent de cette cotisation sur les dépenses excédentaires de ses comités par rapport aux dépenses prévues au budget, au montant de 26 199 $, a été affecté au fonds de discipline et inspection professionnelle et s'établit comme suit :

	$
Cotisation supplémentaire	65 625

	Coût $	Budget $	Écart $	
Charges				
Discipline	78 686	78 900	214	
Inspection professionnelle	133 921	123 200	(10 721)	
Syndic	228 419	199 500	(28 919)	(39 426)
Solde affecté à la discipline et l'inspection professionnelle				26 199

6. VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS HORS CAISSE DU FONDS DE ROULEMENT

	2005 $	2004 $
Débiteurs	(70 485)	(23 220)
Stock	2 311	538
Frais payés d'avance	(24 714)	(34 383)
Créditeurs et frais courus	57 940	8 876
Produits reportés	56 866	(56 130)
	21 918	(104 319)

7. DÉBITEURS

	2005 $	2004 $
Fonds d'administration générale		
Comptes à recevoir	104 230	61 801
Taxes à la consommation	126 676	123 357
	230 906	185 158
Fonds du régime d'assurance		
Taxes à la consommation	24 737	

8. FRAIS PAYÉS D'AVANCE

	2005 $	2004 $
Assurances	52 075	47 507
Congrès	27 519	5 122
Autres	8 383	10 634
	87 977	63 263

9. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Prix Coûtant	Amortissement cumulé	Montant net	
			2005	2004
	$	$	$	$
Fonds d'administration générale				
Améliorations locatives	34 148	34 148		
Ameublement et équipement de bureau	129 499	110 698	18 801	14 377
Bibliothèque	2 887	2 887		
Équipement informatique	58 504	42 997	15 507	18 846
Équipement promotionnel	11 824	10 487	1 337	1 671
	236 862	201 217	35 645	34 894
Fonds du régime d'assurance				
Équipement informatique	1 061	1 061		
	237 923	202 278	35 645	34 894

10. PRODUITS REPORTÉS

Les produits reportés au 31 mars 2005 proviennent de l'encaissement des cotisations afférentes à l'exercice subséquent.

11. ENGAGEMENTS

Conformément à un contrat de location-exploitation à long terme expirant en avril 2007, l'Ordre loue un local dont le loyer annuel de base s'élève à 28 050 $. Le loyer de base à payer jusqu'à la date de l'expiration du bail se chiffre à environ 58 438 $. De plus, l'Ordre s'est engagé à payer annuellement une quote-part de certaines dépenses d'opérations (frais communs) encourues par le bailleur. Le loyer minimum à payer au cours des trois prochains exercices s'établit ainsi :

28 050 $	en	2006
28 050	en	2007
2 338	en	2008

11. ENGAGEMENTS (suite)

Pour le prochain exercice, les frais d'exploitation relatifs au local sont estimés à 27 733 $ et seront majorés selon l'indice des prix à la consommation.

L'Ordre loue également de l'équipement de bureau en vertu de contrats de location-exploitation expirant en août 2005 et avril 2008. Les loyers à payer jusqu'à l'expiration de ces baux se chiffrent à 15 809 $ soit :

5 899	$	en	2006
4 757		en	2007
4 757		en	2008
396		en	2009

12. CHIFFRES COMPARATIFS

Les chiffres de 2004, présentés à des fins de comparaison, ont fait l'objet de l'expression d'une opinion par d'autres vérificateurs. De plus, certains de ces chiffres ont été reclassifiés afin d'être conformes aux normes de présentation adoptées pour l'exercice 2005.

13. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

L'Ordre n'encourt pas de risque de crédit significatif à l'égard des ses débiteurs.

Juste valeur des instruments financiers à court terme

La juste valeur des instruments financiers à court terme est comparable à leur valeur comptable en raison de leur échéance prochaine et des conditions commerciales normales qu'ils comportent.

ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC

DÉTAIL DES PRODUITS

ANNEXE A

	Exercice terminé le 31 mars					
	2005				2004	
	Fonds d'administration générale			Fonds affectés	Fonds d'administration générale	Fonds affectés
	Fonds d'exploitation $	Fonds de formation continue $	Total $	Fonds du régime d'assurance $	Total $	Fonds du régime d'assurance $
Arbitrage des comptes	1 580		1 580		1 496	
Cocktail de Noël	2 742		2 742		4 909	
Commandites		1 820	1 820		2 775	
Cotisations annuelles	853 659	107 125	960 784		937 559	
Cotisations supplémentaires						
Pratique illégale	175 800		175 800		175 400	
Discipline et inspection professionnelle	65 625		65 625			
Discipline	68 264		68 264		86 411	
Frais d'administration	1 299		1 299		335	
Frais d'expédition	1 638		1 638		1 001	
Honoraires d'examens	11 450		11 450		11 025	
Immatriculations et licences	1 500		1 500		1 450	
Inscriptions		8 205	8 205		6 430	
Intérêts gagnés	10 407		10 407		15 017	
Pratique illégale	600		600		4 800	
Primes d'assurances				1 323 448		1 032 945
Publications professionnelles		1 220	1 220		1 348	
Revues	41 549		41 549		36 392	
Stage de perfectionnement	18 081		18 081		32 075	
Transferts de minutes	2 500		2 500		2 420	
	1 256 694	118 370	1 375 064	1 323 448	1 320 843	1 032 945

ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC

DÉTAIL DES CHARGES

ANNEXE B

	Exercice terminé le 31 mars					
	2005				2004	
	Fonds d'administration générale			Fonds affectés	Fonds d'administration générale	Fonds affectés
	Fonds d'exploitation $	Fonds de formation continue $	Total $	Fonds du régime d'assurance $	Total $	Fonds du régime d'assurance $
FRAIS ADMINISTRATIFS						
Amortissement des immobilisations corporelles	10 111		10 111		9 598	309
Assurances	84 901		84 901	1 212 244	59 122	930 014
Bourses d'études, prix et dons	1 350		1 350		1 580	
Cocktail de Noël	2 742		2 742		4 909	
Cotisations – C.C.A.G.	38 000		38 000			
Créances douteuses recouvrées	(7 271)		(7 271)			
Formation du personnel	4 749		4 749		2 909	
Frais de financement				21 430		15 788
Frais de repas et déplacements		24 300	24 300		18 765	
Honoraires du courtier				72 500		45 000
Intérêts et frais bancaires	5 917		5 917		5 839	
Location de salles		16 260	16 260	805	10 892	818
Loyer	57 287		57 287	78	56 484	78
Papeterie, impression et autres dépenses de bureau	85 665	900	86 565	12 532	83 280	20 446
Préparation et prestation de cours		30 000	30 000		24 450	
Promotion de la profession	13 586		13 586		936	
Publications et annonces	7 378		7 378		7 467	
Rapport annuel et assemblée générale	2 551		2 551		4 200	
Rencontres et réceptions universitaires	1 856		1 856		2 469	
Salaires et services externes	544 431	30 283	574 714	41 273	552 257	42 768
Services professionnels	36 451		36 451	12 500	20 899	8 975
Stage de perfectionnement	16 885		16 885		21 894	
Tableau des membres	40		40		2 953	
Taxe d'affaires	5 622		5 622		4 455	
Télécommunications	21 351		21 351		17 891	
	933 602	101 743	1 035 345	1 373 362	913 249	1 064 196
Moins frais rechargés aux comités (note 4)	474 034		474 034		468 490	
	459 568	101 743	561 311	1 373 362	444 759	1 064 196

ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC

CHARGES DES COMITÉS

ANNEXE C

	Exercice terminé le 31 mars 2005 $	2004 $
Comité de révision	2 244	2 741
Discipline	78 686	92 638
Inspection professionnelle	133 921	127 642
Pratique illégale	210 624	215 921
Syndic	228 419	244 683
	653 894	683 625
Arbitrage des comptes	4 820	3 377
Bureau et comité administratif	83 459	85 271
Comités ad hoc	2 226	3 201
Examinateurs	11 115	11 784
Réglementation et étude des lois	1 120	378
Revues	37 527	37 652
Stages	289	92
	794 450	825 380

ORDRE DES
ARPENTEURS-GÉOMÈTRES
DU QUÉBEC

IBERVILLE QUATRE
2954, Boulevard Laurier, Bureau 350
Sainte-Foy (Québec) G1V 4T2

Tél. : (418) 656-0730 • Télec. : (418) 656-6352

Site Internet : http://www.oagq.qc.ca
Adresse électronique : oagq@oagq.qc.ca